



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**AUTORISANT L'OCCUPATION DU SQUARE CHARRON  
LE VENDREDI 24 JUIN 2011**

**POLICE MUNICIPALE**

PL/CB  
APM 11/1053

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°10.0725 en date du 14 juin 2010, portant délégation de signature à Monsieur Bernard GIRAUD - Premier Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur John LASSERRE (Directeur du Centre Socioculturel de Royan), sise 66 boulevard de la Marne, B.P.70004 - 17200 ROYAN, en date du 14 juin 2011,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et de biens,

Considérant qu'il importe de permettre le bon déroulement de cette manifestation,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : Le Centre Socioculturel de Royan est autorisé à organiser la fête « les feux de la Saint Jean » sur le Square Charron, le vendredi 24 juin 2011, de 19h00 à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 : Le barriérage sera mis à disposition sur site par les services techniques de la ville de Royan. L'organisateur assurera la mise en place et la maintenance du dispositif, pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 3 : A l'occasion de cette manifestation les organisateurs prendront toutes les mesures de sécurité qui s'imposent lors de cette manifestation.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 17 juin 2011

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 20 juin 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD